

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 19 juin 2018

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (12) : Mme AKPINAR-ISTIQAM, Mme AVENA, M. BOURGUIGNAT, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BERTHIER (représenté par Mme HERVIEU), Mme LECOMTE (représentée par M. JASPART), Mme OBRIOT (représentée par Mme VIAN).

Membre excusé (1) : Mme GAUTHIÉ.

Date de convocation : 12 juin 2018

Délibération n° : 20-2018

Objet : Admission de créances en non valeur – exercice 2018

Au vu des pièces présentées par le trésorier municipal, justifiant de la non solvabilité des débiteurs, les membres du conseil d'administration décident d'admettre en non valeur dans le budget principal les créances suivantes :

- Résidence Abrioux	897,00 €	impayés sur loyers
- Résidence Viardot	894,30 €	
- Service Action Tutélaire	861,75 €	émoluments du SATGE suite à décès
Total	2 653,05 €	

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
Ressources internes : 1
Receveur Municipal : 1

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Accusé de réception en préfecture Françoise TENENBAUM 2018-06-28 10:06:19-20-2018-DE Date de télérmission : 28/06/2018 Date de réception préfecture : 28/06/2018
Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité